

Le réseau de santé NormanDys s'est donné pour objectif la facilitation de la prise en charge des enfants et adolescents (de 0 à 18 ans) présentant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (dysphasies, dyslexies, dysorthographies, dyscalculies, dyspraxies et dysgraphies), dans la zone géographique comprenant le Calvados, la Manche et l'Orne relevant de la Basse-Normandie.

### **Composition du réseau**

Les personnes morales ou physiques souhaitant devenir membre du réseau peuvent au préalable prendre connaissance de la convention constitutive du réseau.

Il est constitué d'un ensemble d'établissements de soins publics et/ou privés, de médecins généralistes et spécialistes de ville (pédiatre, ORL, ophtalmologiste, psychiatre, pédo-psychiatre, neuropédiatre, neurologue), médecins de PMI, de professionnels paramédicaux libéraux (orthophoniste, ergothérapeute, orthoptiste, psychomotricien) de psychologues, médecins et psychologues de l'Education Nationale, qui mettent leurs compétences et leurs moyens au service des patients inclus dans le réseau.

Si un intervenant décide de se retirer du réseau ou doit s'en retirer (déménagement, arrêt d'activité...), il veillera à en informer le secrétariat du réseau par courrier.

### **Les apports du réseau**

Le réseau NormanDys permet de formaliser les pratiques déjà existantes et notamment le partage des informations autour du patient.

Il facilite les prises en charge de proximité et leur meilleure coordination.

Il prévoit de donner des moyens humains, financiers et logistiques supplémentaires (indemnisation des professionnels pour les synthèses, et réunions de travail, relais d'information, prêt de livres, de tests...) pour une meilleure prise en charge des patients.

Une demande de prise en charge financière peut être faite pour les séances de psychologie, ergothérapie, et psychomotricité auprès de l'équipe de coordination. La demande sera étudiée, en tenant compte, des conditions de ressources et/ou familiale, ceci dans la limite des budgets octroyés par l'ARS.

Des formations et des informations, dont les besoins auront été recensés auprès des professionnels, pourront leur être proposées dans le cadre du réseau.

Le site internet créé par le réseau permettra une information du grand public sur les troubles et leur prise en charge.

Le réseau pourra favoriser le développement de recherches cliniques sur les troubles spécifiques du langage et des apprentissages.

### **Engagements des membres, partage des informations**

Les professionnels membres du réseau continuent leur activité de diagnostic, de prévention, d'éducation, de soins habituels. Ils continuent à travailler comme ils en ont l'habitude. Chaque praticien reste libre et seul responsable de ses techniques utilisées dans la pratique professionnelle.

Pour lui permettre de fonctionner, les acteurs du réseau informent le patient sur l'existence et le fonctionnement du réseau.

Ils participent au recueil des informations tant relatives au patient qu'à sa prise en charge.

Il est prévu que le système d'information du réseau repose sur les éléments suivants :

- le dossier-patient
- un site Internet sécurisé
- la centralisation et l'archivage des dossiers-coordination au secrétariat
- et toute forme à définir de partage de l'information dans le respect du secret professionnel et des règles déontologiques propres à chaque acteur.

### **Engagement particulier**

Les professionnels s'engagent à ne pas utiliser leur participation directe ou indirecte à l'activité du réseau à des fins de promotion et de publicité.

Cette interdiction ne s'applique toutefois pas aux opérations conduites par le réseau et destinées à le faire connaître des professionnels ou des patients concernés, dans le respect des règles déontologiques relatives à la publicité et à la concurrence entre confrères.

### **Principes éthiques**

Les signataires de la présente charte s'engagent à respecter les règles, écrites ou non, déontologiques propres à leurs professions. Ils s'engagent :

- à faciliter l'accès et les échanges de données entre eux concernant l'état de santé des patients suivis au sein du réseau.
- à préserver le secret professionnel, et l'information due aux patients dans les conditions définies par la loi.

Les signataires de la présente charte s'engagent, dans le cadre des missions et des objectifs du réseau NormanDys et dans le respect des compétences et des fonctions que d'autres acteurs ou d'autres réseaux de santé assureraient de façon complémentaire, à délivrer aux personnes qui se confient à eux des soins éclairés et attentifs, en favorisant les prises en charge de proximité.

### **Articulation entre le réseau NormanDys et l'association ABN Tap**

L'association ABN Tap a été créée dans le but d'œuvrer à la mise en place d'un réseau de santé bas-normand (NormanDys) concernant les troubles spécifiques des apprentissages. (insertion au bulletin officiel du 31/07/2004).

Nom, Prénom, Profession :

Adresse postale professionnelle:

Adresse électronique :

Téléphone professionnel :

(pour les établissements, chaque professionnel concerné devra remplir un formulaire)

N°Adeli :

Fait à ....., le .....

Signature (s)